



**Compte rendu
AG du 29 Novembre 2013 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h et présente les excuses des délégués communautaires absents.

1) Instances

• Installation nouveau délégué commune de Dombasle :

M. Le Président informe les délégués communautaires que suite au décès de M. Christian Minot, lors du dernier conseil municipal de Dombasle, M. Laurent Petitjean a été élu comme 3^{ème} adjoint à la mairie, et désigné comme délégué communautaire.

Délibération : Prendre acte de l'installation de M. Laurent PETITJEAN, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Désignation représentant SMS Nixéville - Blercourt – Dombasle – Jouy suite au décès de Christian Minot :

M. Le Président indique que M. Minot était l'un des trois représentants de la codecom au SMS Nixéville – Blercourt, il nous faut désigner une personne pour lui succéder. M. Capelli se porte candidat.

Délibération : Décider de désigner M. Dominique CAPELLI, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Désignation représentant SMDE suite au décès de Christian Minot :

M. Le Président indique que M. Minot était l'un des deux représentants de la codecom pour le SMDE, il nous faut désigner une personne pour lui succéder. M. Collinet se porte candidat.

Délibération : Décider de désigner M. Guy COLLINET, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

2) Economie/Tourisme :

• Point sur le diagnostic Kaiser Tunnel – Présentation par l'architecte M. Lemarquis :

M. Le Président donne la parole à M. Frédéric Lemarquis, architecte pour une présentation de l'étude de diagnostic effectuée sur le Kaiser Tunnel.

Aubréville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt

M. Lemarquais commence la présentation en rappelant que la roche (gaize) dans laquelle est creusé le tunnel est d'assez mauvaise qualité. C'est une roche qui évolue beaucoup sous l'influence du climat.

La description des lieux est la suivante : milieu forestier, réseau routier peu présent et donc des conditions d'accès difficiles, un tunnel à cheval sur deux communes (Lachalade et Boureilles), 15 mètres au maximum de terre au dessus et 13 mètres de dénivelé entre l'entrée et la sortie.

M. Lemarquais décrit ensuite les désordres observés à l'intérieur du tunnel : de nombreuses fissures et diaclases (fissure traversant la couche rocheuse et laissant passer l'eau), des bancs de gaize qui n'ont pas la même compacité...

Il faudra sûrement sacrifier une partie de l'authenticité du site pour conserver l'ensemble du tunnel, en installant des coques en béton à l'entrée et à la sortie sur 20 mètres de long environ de chaque côté pour renforcer les parois les plus atteintes par les variations de température.

M. Collinet ajoute que cela ne choquera pas de mettre du béton car c'est un matériau utilisé par les allemands durant la Grande Guerre.

Des salles sont aussi particulièrement touchées par des désordres, telle que la salle de l'hôpital où des affaissements sont visibles ou la salle souterraine, qu'il conviendrait de fermer au public. M. Durand Viel informe que cette salle souterraine est importante car elle servait de mouvoir aux soldats gravement blessés.

M. Ponsignon évoque le fait que ces travaux risquent d'avoir un coût important et qu'il faut être vigilant puisque ce sont des deniers publics qui seront investis pour restaurer ce tunnel.

La parole est ensuite laissée à M. Jeannesson, Président de l'association Les amis de Vauquois, qui s'occupe du site de la butte de Vauquois. L'assurance contractée est la même que pour des spéléologues qui descendraient dans une grotte. M. Lhuillier demande pourquoi une isolation extérieure n'est-elle pas envisagée ? Cela ne réglerait pas les problèmes visibles à l'intérieur du tunnel (fissures, humidité...)

M. Collinet ajoute qu'à Vauquois il y a une véritable équipe de bénévoles organisée avec du matériel adéquat... ce qui n'était pas le cas pour le Kaiser Tunnel.

La prochaine étape est la définition des coûts de travaux, ainsi que la recherche de financements.

• **Subvention supplémentaire OTSI :**

M. Le Président informe les délégués communautaires de la nécessité de délibérer pour la subvention octroyée à l'office de tourisme par rapport à l'emploi de l'animateur estival à mi-temps durant les deux mois d'été.

Le complément de la subvention pour la prise en charge des charges patronales du salaire de l'animateur estival pourrait être la suivante :

- Dépenses de l'OTSI, 1046.19€ +1562.14€ = 2608.33€
- Subvention de 1430€ versée - délibération du 19/04/13
- Complément de 1178.33€ proposé

Délibération : Décider d'octroyer une subvention supplémentaire à l'OTSI dans les conditions énoncées précédemment, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Programme CADT Région Lorraine :**

Mme Elkaim, agent de développement local présente la programmation CADT 2014. Comme chaque année la Région a demandé que la Codecom recense en septembre/octobre les projets qui pourraient bénéficier de subventions en 2014. Les communes ont été consultées. En février/mars 2014, une restitution dès la programmation définitive sera faite aux collectivités.

1.3 Améliorer notre cadre de vie et nos habitants	Commune de Les Islettes	Réhabilitation et aménagement d'un logement communal F5, Les Islettes
1.1 Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	Codecom du Centre Argonne	Réhabilitation du Point Public et salle de réunion annexe, Clermont en Argonne
3, Améliorer le cadre de vie et l'habitat	Codecom du Centre Argonne	Campagne de ravalement de façades privées
1, Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	Codecom du Centre Argonne	Création d'une micro-crèche à Les Islettes
1, Développer les équipements de proximité à des fins sociales et culturelles	Codecom du Centre Argonne	Travaux de réhabilitation du Kaiser Tunnel

Délibération : D'approuver la programmation présentée, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

3) Habitat :

• **Versement de 4 subventions façades:**

Il est proposé aux délégués communautaires de statuer sur le versement de quatre aides à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2011, mené en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Les quatre propriétaires ont achevé leurs travaux et ont fourni les pièces justificatives.

Demandeur	M. OLIVIER René	Mme CAINE Charlotte	Mme GUDEN Chantal	Mme PONSIGNON Alexandra
Localisation du projet	296 rue Stanislas Havette 55120 Dombasle en Argonne	1 rue du Couvent 55120 Clermont en Argonne	2 rue Bel Air 55120 Clermont en Argonne	6 rue des Bois 55120 Le Neufour
Montant travaux TTC	12 942,72 €	10 081,54 €	6 424,28 €	15 151,2 €
Dépense subventionnable	8 200 € et 4 100 €	8 200 € et 4 100 €	4 100 €	8 200 € et 4 100 €
Taux d'intervention	25%	25%	25%	25%
Subvention	3 075 €	2 485,05	1 025 €	3 075 €
Dont CODECOM	1 537,5 €	1 242,53 €	512,5 €	1 537,5 €
Dont Conseil Régional	1 537,5 €	1 242,53 €	512,5 €	1 537,5 €

Délibération : Valider le versement des subventions dans les conditions susmentionnées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

4) Voirie :

• **Prestations hivernales 2013/2014:**

M. Lhuillier, Vice-président en charge de la compétence voirie fait le point sur les prestations hivernales :

L'entreprise Perotin reconduit les mêmes tarifs que l'année dernière soit 110 € HT (131,56 € TTC) pour 1h de travail le jour et 140 € HT (167,44 € TTC) pour 1h de travail la nuit (entre 22h et 6h). Une convention est signée avec la communauté de communes.

L'alerte météorologique, qui permet à M. Perotin d'obtenir les informations des conditions météorologiques tous les jours pendant quatre mois de la part de la Sanef est reconduite pour un montant de 290 € HT (346,84 € TTC), soit une augmentation de 10 € HT par rapport à l'année précédente. Le sel à la Tonne a été négocié à 75 € HT la Tonne (89,7 € TTC). Il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2012.

Une commande de sacs de sel de déneigement a été passée en octobre 2013, puis à partir du 1er janvier 2014 un groupement de commandes est mis en place avec le CG 55. Actuellement nous sommes en attente des résultats du marché.

M. Le Président ajoute qu'une rencontre a eu lieu avec M. Natale du CG 55, pour le problème des camions de déneigement du CG 55 et de l'entreprise Perotin qui se suivent, l'un avec la lame soulevée et l'autre travaillant. Une carte des routes prioritaires a été réalisée par le CG 55 mais sans aucune concertation avec les services de la codecom.

• **Programme voirie 2013 suite marché :**

M. Lhuillier, Vice-président de la compétence voirie présente les travaux de voirie 2013 suite à l'appel d'offre passé.

Le marché public a été passé en MAPA pour un montant estimé > à 90 000 € HT. Deux entreprises ont répondu au marché : Marchand et Colas Est

La CAO s'est réunie le 27 juin 2013 : l'entreprise Marchand a été retenue pour un montant de 103 995,90 € HT pour l'offre de base, 4 256 € HT pour option n°1 Jubécourt, 19 585,80 € HT pour option n°5 de Dombasle et 2 888 € HT pour l'option n°6 de Neuville en Argonne soit un total de 130 725,7 € HT soit 156 347,94 € TTC

L'entreprise Marchand sous-traite les travaux d'ecf à l'entreprise Socogetra.

La codecom avait estimé le marché à 135 026,95 € HT soit 161 492,23 € TTC. La 1ère réunion de chantier a été organisée le 19 juillet 2013. L'entreprise Marchand intervient dès le 9 septembre. L'entreprise Socogetra est intervenue dès le 2 septembre.

16 semaines à compter de la notification du marché ont été prévues pour réaliser les différentes prestations, soit jusqu'au 4 novembre 2013.

M. Lhuillier précise que les travaux auraient dû commencer dès le 19 août, mais les plannings ont été modifiés et les travaux n'ont commencé que le 2 septembre.

• **Refacturation sels de déneigement aux communes :**

M. Lhuillier présente le tableau recensant les communes qui ont commandé des sacs de sel en Octobre 2013 :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

COMMUNE	tarif TTC	sac 25 kg	MONTANT TTC
BROCOURT	4,72	4	18,88
CLERMONT	4,72	40	188,80
DOMBASLE	4,72	20	94,40
FROIDOS	4,72	10	47,20
LE NEUFOR	4,72	20	94,40
NEUVILLY	4,72	12	56,64
RARECOURT	4,72	60	283,20
Maison de retraite de Clermont	4,72	20	94,40
total Communes et divers	4,72	186	877,92
<i>CODECOM</i>	4,72	14	66,08
SOLDE TOTAL		200	944,00

Délibération : Décider de refacturer le sel de déneigement dans les conditions précitées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **Refacturation travaux voirie 2013 aux communes :**

M. Lhuillier indique les communes qui ont effectué des travaux communaux dans le cadre du marché voirie 2013 :

La commune de Clermont-en-Argonne pour les prestations relevant de sa compétence, c'est-à-dire pour des travaux d'enduits gravillonnés bi couche rue de la Gare pour 1 425 € HT soit 1 704,3 € TTC, et pour des travaux d'enduits gravillonnés bi couche rue Jean Baptiste Gillant pour 901 € HT soit 1 077,6 € TTC. Soit à la charge de la commune de Clermont 2 326 € HT (2 781,9 € TTC)

La commune d'Aubrèville pour les prestations relevant de sa compétence, c'est-à-dire pour des travaux d'ECF chemin de la Porte aux champs pour 11 169 € HT soit 13 358,12 € TTC.

La commune de Rarécourt pour les prestations relevant de sa compétence, c'est-à-dire pour des travaux d'enduits gravillonnés bi couche au chemin d'accès du 18 rue de l'Eglise pour 380 € HT soit 454,48 € TTC.

Délibération : Décider de refacturer les prestations de voirie dans les conditions précitées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

5) Gestion des déchets :

- **Tribunal d'instance, Robert Champagne – Représentation par Lorraine Avocats, Gasse Alexandre :**

Monsieur le Président informe le bureau de la procédure engagée devant la juridiction de proximité du tribunal d'instance de Verdun par Robert Champagne et portant sur la facturation de la redevance des ordures ménagères 2013. C'est la 3^{ème} fois que cet habitant lance une procédure (deux fois devant le tribunal administratif et cette fois ci devant le tribunal de proximité)

Monsieur le Président informe le Conseil des démarches entreprises auprès d'un avocat spécialisé afin de nous représenter dans cette affaire et dans toutes ses suites : SCP GASSE-CARNEL-GASSE Lorraine Avocats (Maître Alexandre GASSE).

M. Le Président précise que cet avocat était en charge du dossier pour les malfaçons de la déchèterie.

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :

**Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'approuver le recours à un avocat spécialisé dans les conditions énoncées,
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.**

- **Autorisation à signer la convention OCAD3E :**

Mme Warnier, agent de développement durable présente cette convention qui a pour objet de régir les relations techniques et financières du programme de collecte sélective des D3E pour une durée de **6 ans** avec l'OCAD3E et fait le choix d'ECO-SYSTEME comme éco-organisme chargé de l'enlèvement des D3E sur la déchèterie gérée par la communauté de communes.

Délibération : Autoriser le Président à signer la convention ayant pour objet de régir les relations techniques et financières du programme de collecte sélective des D3E pour une durée de 6 ans avec l'OCAD3E et fait le choix d'ECO-SYSTEME comme éco-organisme chargé de l'enlèvement des D3E sur la déchèterie gérée par la communauté de communes. Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **Autoriser à signer les marchés de prestations « gestion des ordures ménagères »:**

Mme Warnier présente le groupement de commande pour le marché de collecte, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets collectés en PAV (CC du Sammiellois, CC Pays d'Etain, CC Canton de Fresnes en Woëvre, CC Val d'Ornois, CC Centre Argonne)

Le marché Appel d'offres ouverts (JOUE) :

- Date limite de remise des plis le 29/10/2013 à 12h00
- CAO ouverture des plis le 30/10/2013 à 14h30
- CAO attribution des lots du marché le 13/11/2013 à 11h
- Durée du marché 4 ans + 1 an à compter du 01/01/2014
- 5 lots :
 - Lot 1 : Collecte des OMR jusqu'au centre de vidange
 - Lot 2 : Transit, transport et traitement des OMR
 - Lot 3 : Collecte des recyclables secs (hors verre) jusqu'au centre de vidage
 - Lot 4 : Transit, transport et tri des recyclables secs (hors verre)
 - Lot 5 : Collecte du verre déposé en points d'apport volontaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Les sociétés Sita Dectra et Barisien ont répondu pour les lots 1 à 4 ; l'entreprise Paprec a candidaté pour le lot 4 et Mineris – Saleur pour le lot 5.

Les lots 1 à 4 ont été attribués au groupement Sita Dectra et Barisien pour un montant total de 255 352,05 €, et le lot 5 au groupement Mineris – Saleur pour un montant de 10 116,36 €.

M. Muller, Vice-président en charge de la compétence déchet, précise que l'évolution du prix des prestations sera globalement contenue en 2014 par rapport aux années précédentes. L'entreprise Barisien s'occupera toujours du ramassage des ordures ménagères sur notre territoire. Il faut continuer à œuvrer pour que les tonnages diminuent.

M. Muller ajoute qu'il faudrait pouvoir harmoniser le fonctionnement de la gestion des ordures ménagères afin que tout le territoire français soit traité de façon homogène et que tous les citoyens aient accès aux mêmes dispositifs.

Délibération : Valider l'attribution des marchés de la CAO, Autorise le président à signer les marchés dans les conditions susmentionnées, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **Autoriser à signer les marchés de prestations « déchèterie » :**

Mme Warnier présente le marché de prestation pour la déchèterie :

Appel d'offres ouvert

- 4 lots :
 - lot 1 : enlèvement, transport et traitement/valorisation du tout venant, carton, des déchets inertes, des huiles moteur, des huiles végétales et des DDS (déchets diffus spécifiques)
 - lot 2 : enlèvement, transport et valorisation des déchets verts
 - lot 3 : enlèvement, transport et traitement/valorisation des ferrailles et batteries
 - lot 4 : enlèvement, transport et valorisation du bois
- Date limite de remise des plis le 04/11/2013 à 12h00
- Ouverture des plis le 04/11/2013 à 15h30
- Durée du marché 4 ans + 1 an à compter du 01/01/2014

M. Muller précise que 17 dossiers ont été retirés mais seulement 4 offres ont été présentées. La société Barisien pour les 4 lots, l'entreprise Bruhat pour le lot 3, la société Metalifer pour le lot 3 et l'entreprise Piquet pour le lot 2.

Pour ce marché aussi les tarifs sont moins stables par rapport à ceux pratiqués jusqu'à présent.

M. Le Président ajoute que « cela ne permet pas de baisser le prix de la facture mais d'en contenir l'augmentation ». Pour l'entreprise Piquet ce nouveau marché lui permet de conforter un emploi sur son exploitation.

Délibération : Décider de valider l'attribution des marchés de la CAO, Autoriser le président à signer les marchés dans les conditions susmentionnées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

6) Affaires scolaires :

• **Réforme des rythmes scolaires : point sur le fonctionnement :**

M. Le Président rappelle la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à travers l'instauration des TAP (temps d'activités péri-éducatives). 60 ateliers sont formés et plus de 80% des enfants y participent. Il y a une grande diversité d'activités Et d'intervenants : les professeurs des écoles, les associations, les vacataires, et le personnel de la codecom. L'instauration de la restauration et de l'accueil du mercredi après-midi posent quelques problèmes, car très peu d'enfants y sont participant. Mais ce service est important pour les familles et nous ne pouvons pas le remettre en cause pour l'instant.

Mme Masi demande s'il y a un retour des animateurs sur les TAP et quelle est la taille des groupes. M. Le Président répond par l'affirmative lors des comités de pilotage et d'une rencontre au cours de la première période avec tous les animateurs et les groupes sont constitués de 7 à 14 ou 18 enfants en fonction de l'âge.

M. Le Président ajoute qu'une déclaration à Jeunesse et Sports devra être faite pour obtenir des financements supplémentaires de la part de la CAF.

• **Réforme des rythmes scolaires : subvention aux associations :**

M. Le Président explique qu'une subvention sera octroyée aux associations pour l'animation des TAP :

- 23,50€/heure par heure de TAP animée (sauf Association de Musique sur base de prestations facturées 50€/Heure)

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :
Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'approuver les taux de subvention susmentionnés, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

• **Réforme des rythmes scolaires : rémunération de vacataires hors éducation nationale :**

M. Le Président explique que la codecom souhaiterait rémunérer les vacataires hors éducation nationale dans les conditions suivantes :

- 16.50€ brut/heure

Pour rappel le taux pour la rémunération des personnels de l'Education Nationale dans le cadre des animations de TAP (temps périscolaires) est 23.53 €/brut/ heure

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :
Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'approuver le taux de rémunération susmentionné, D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité

• **Rémunération des temps de préparation des Tap au personnel de la Codecom :**

M. Le Président indique que pour le personnel de la codecom qui effectue des TAP un temps de préparation de 10mn/heure animée serait rémunéré sur la base du taux horaire de l'agent, en fonction de son grade et de son échelon.

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :
Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

**D'approuver la rémunération des temps de préparation des TAP dans les conditions susmentionnées,
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité**

- **Subventions classes PAC – subventions collège :**

M. Le Président présente les différentes demandes de subventions qui ont été faites par les écoles et le collège :

- Subventions Classe PAC

- Subvention supplémentaire classe PAC Primaire Clermont cofinancée par le CG55 : 300€
- Primaire Clermont : 2 projets, « Percussions » et « Chantons le terroir »
 - subvention = 2 x 600€
- Primaire les Islettes : chants « chorale »
 - subvention = 600€

**Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :
Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
D'approuver le soutien dans les conditions susmentionnées,
Dit que ces subventions sont à prendre sur les crédits ouverts au titre du BP2013 au compte 6574
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité**

- Collège : demande de soutien aux voyages scolaires et classe de neige

- 221 élèves * 8€ = 1768€
- 59 élèves (4^{ème}) * 30€ = 1770€

**D'approuver le soutien au collège dans les conditions susmentionnées,
Dit que ces subventions sont à prendre sur les crédits ouverts au titre du BP2013 au compte 6574
D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier
Vote : Unanimité**

- **Convention fourniture de repas avec le collège d'Argonne :**

M. Le Président informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2014, des changements vont intervenir pour la fourniture des prestations de restauration scolaire par le collège d'Argonne. Une nouvelle convention doit être signée entre la communauté de communes et le collège :

- « l'article 3 indique que Les établissements bénéficiaires avertiront le collège du nombre de repas à servir sur place ou à livrer chaque vendredi de la semaine précédente avant 17h00, faute de quoi la facturation et la livraison se feront sur la base de la quantité maximale. En cas de variation importante de l'effectif ou d'une suspension de la fourniture, l'établissement avertira le collège au moins 10 jours à l'avance afin de faciliter les commandes.

Ecole de Clermont : les effectifs d'élèves servis au collège seront au minimum de 88 repas et au maximum de 105 repas par jour.

Ecole des Islettes/Aubrèville : les repas livrés seront au minimum de 50 repas et au maximum de 80 repas par jour. »

Un nouveau système de tarifs pourrait être mis en place : 4,10 €/repas pour tous les sites pour les accueils réguliers et 5€/repas pour les accueils occasionnels. La différence se ferait ainsi entre la famille qui prévient d'une semaine sur l'autre que son enfant mange à la cantine

et la famille qui préviendrait seulement le matin du jour même que son enfant mange à la cantine:

Service Restauration Scolaire	Tarifs au 01/05/2013	Tarifs au 01/01/2014
1) – Repas – « régulier » : - Les Islettes - Neuville en Argonne - Clermont en Argonne	3.70€	4.10€
2) Repas – « occasionnel » - Les Islettes - Neuville en Argonne - Clermont en Argonne	X	5.00€

Mme Geoffroy demande pourquoi jusqu'à présent les tarifs de repas étaient plus élevés pour les enfants de Clermont que pour ceux de Neuville. M. Le Président explique que pour Clermont il faut payer l'utilisation d'une partie des locaux du collège alors qu'à Neuville les locaux sont gérés directement par la codecom.

M. Le Président ajoute que ces augmentations sont de plus en plus lourdes à supporter pour les familles.

Une étude est lancée par le CG 55 pour une mutualisation des services de restauration de la cantine du collège entre la codecom, la maison de retraite et l'ILCG. Les résultats de cette étude seront connus à la mi-février.

Mme Masi exprime son inquiétude quant à la qualité de service qui pourrait être diminuée du fait de la grande quantité de repas qui devra être fournie.

Délibération : Autorise le président à signer la convention, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

Délibération : Prend acte de l'évolution de la convention, Décide de réorganiser le fonctionnement du service restauration scolaire aux familles dans les conditions énoncées précédemment à compter du 1^{er} janvier 2014, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

Délibération :

Approuve la nouvelle tarification pour le service restauration scolaire dans les conditions énoncées précédemment à compter du 1^{er} janvier 2014, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité moins une abstention,

7) Communication :

- **Centre Argonne Infos n°22 :**

Mme Elkaim présente les thématiques qui seront abordées dans le prochain journal :

- Edito (page 2)
- Retour sur l'ouverture de la micro crèche de Clermont (page 2)
- Projets en cours (Micro crèche et cabinet médical à Dombasle et maison de santé rurale à Clermont) (page 3)
- Les accueils périscolaires et TAP (page 4)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- Etude de diagnostic sur le Kaiser Tunnel (page 5)
- Article sur les déchets : ordures ménagères avec rappel des horaires d'ouverture de la déchèterie pendant les vacances de fin d'année et modification des jours de ramassage (page 6)
- Présentation des photos des deux lauréats du concours photo 2013 (page 6)

La distribution aura lieu avant les vacances de fin d'année.

• **Agenda de poche 2014 :**

Mme Elkaim informe de la parution de l'agenda 2014. Il sera distribué en même temps que le journal. 19 entreprises y ont contribué dont 11 du territoire de la codecom. Mme Elkaim rappelle que c'est une opération blanche pour la codecom. Ce sont les encarts publicitaires qui ont permis de financer cet agenda.

M. Le Président ajoute que cette année, l'agenda ne concerne que notre territoire et n'est plus mené en partenariat avec les codecom de Givry en Argonne et de Sainte Ménéhould. Suite à des difficultés avec la précédente entreprise qui faisait l'agenda nous avons décidé de changer de société. La mise en page est plus dynamique et les informations y sont plus complètes.

• **Concours photo 2013 :**

Mme Elkaim informe les délégués des lauréats du concours photo 2013 :

- Embry Mikael pour la catégorie adulte
- Feraux Nathan pour la catégorie enfant

Le vote avait été effectué durant la commission communication de septembre dernier.

Les lots suivants seront attribués :

CATEGORIE ADULTE

EMBRY	Mikael	"Kaiser Tunnel-galerie principale"	tablette tactile
ROGE	A.Catherine	"Quand la Touraille fabriquait sa crème"	panier garni ferme de la Vallée + 2 entrées à la Citadelle de Verdun
MARTIN	Evelyne	"Chêne Lorang"	barre confiture Ferme de la Vallée + 2 visites forts
BADONNEL	Alain	"Coq de Pierre Thiriot"	barre confiture Ferme de la Vallée + 2 visites forts
ROGE	Quentin	"Au temps où l'on coupait la paille"	2 pots de confiture + 1 livre
MARTIN	Céline	"La chapelle Sainte Anne"	2 pots de confiture + 1 livre

CATEGORIE ENFANT

FERAUX	Nathan	"La statue dans l'arbre"	VTT
JEANMAIRE	Alexis	"Bunker de Lachalade"	2 places accrobranches à forêt évasion + 1 place pour superbulle + 1 place pour sentier pieds nus

8) Rivière :

• **Bilan des diagnostics SPANC :**

M. Jeannesson, Vice-Président en charge de l'environnement présente le bilan des diagnostics. Sur l'ensemble des communes, 39 refus ont été observés.

Un désaccord entre le syndicat mixte Germain Guerard et G2C, qui réalise les diagnostics entraînent des difficultés de communication entre les deux structures. Des rencontres sont programmées avec les maires de chacune de nos communes.

• **Recours au SATE du CG 55 pour la rivière Biesme :**

M. Jeannesson présente la demande de la codecom afin de bénéficier du Service d'Assistance Technique de l'Eau pour réaliser l'étude hydromorphologique puis les travaux au niveau de la station de pompage à Le Neufour

Ce service est rémunéré à hauteur de 0.60€/habitant (tarif 2013) concerné par le linéaire de cours d'eau (1201 habitants pour toute la vallée).

Délibération : Autoriser à recourir aux services du SATE pour la Biesme : Dans le cadre de notre compétence « rivière », des travaux d'aménagement et de protection de berges sont à réaliser sur la Biesme au niveau des communes de LE NEUFOUR et LE CLAON, nous sollicitons la signature d'une convention de partenariat pour la protection des milieux aquatiques entre le service d'assistance technique de l'eau du CG55 et la codecom du Centre Argonne

Vote : Unanimité.

• **Instruction dossier Bercettes pour autorisation Loi sur l'Eau :**

M. Jeannesson présente le dossier de l'étang des Bercettes. 3 phases de travaux sont prévues. La 1^{ère} a été réalisée et consistait en la création de mares et de parties boisées. La 2^{nde} concerne la déconnexion du ruisseau du bas bois avec l'étang et son contournement (c'est cette phase-ci qui nécessite une autorisation par rapport à la Loi sur l'Eau) et la 3^{ème} phase sera de créer des cheminements touristiques, des observatoires.

Le planning ci-dessous retrace l'historique de la demande d'autorisation :

- 15/02/2013 : Suite à différentes rencontres avec les techniciens de la DDT55 (Mme Jolibois, M. Pillet), dépôt d'une demande d'autorisation portant sur les aménagements prévus dans le cadre de la loi sur l'Eau en Préfecture
- 19/02/2013 : AR de la Préfecture
- 28/06/2013 : lettre du Préfet pour demande de complément de dossier
- 22/07/2013 : Transmission des pièces complémentaires à la Préfecture en accord avec la DDT55
- 24/07/2013 : AR de la Préfecture
- Enquête publique/Loi sur l'Eau :
 - Nomination des commissaires enquêteurs par le TA (B. WOHLEBER), avis d'enquête dans JAL (PQR)
 - Enquête du 25/11 au 27/12/2013
 - 5 permanences en Mairie de Neuvilly :
 - 25/11 – 9/12h
 - 7/12 - 9/12h
 - 12/12 - 14/17h
 - 18/12 – 14/17h
 - 27/12 – 15/18h

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

Le commissaire enquêteur a 1 mois pour rendre son rapport, dès la fin de l'enquête publique, puis la Préfète donne son accord pour entamer les travaux. Fin février début mars 2014, les appels d'offres pour cette phase de travaux pourront être lancés.

9) Cohésion sociale/Culture:

• Subvention BVB 300€ :

Mme Aimont, DGS, présente la demande de la Bibliothèque Val de Biesme qui sollicite une subvention de 300 € pour de l'acquisition de matériel. M. Le Président ajoute que cette bibliothèque fonctionne très bien depuis son ouverture.

Délibération : Décider d'octroyer une subvention de 300€ à l'association BVB dans les conditions énoncées précédemment, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Formation BAFA – stage débutant :

Mme Aimont informe l'assemblée que l'animateur Cyberbase, Jonas Arnould a débuté sa formation BAFA, à la MJC du Verdunois à Belleville sur Meuse en effectuant son stage théorique du 26/10 au 02/11 pour un montant de 370 €. Il convient donc de délibérer pour rémunérer l'organisme de formation.

Délibération : Décider d'inscrire la formation BAFA au plan de formation 2013, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Convention PSU microcrèche CAF - MSA :

Mme Aimont explique que suite à la création de microcrèches, il convient de signer la convention PSU (Prestation de Service Unique) avec la CAF, pour que l'aide CAF soit directement reversée à la codecom. Une convention avec la MSA est aussi nécessaire.

Délibération : Autoriser le président à signer la convention avec la CAF, Autoriser le président à signer la convention avec la MSA, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• Contrat de bail avec les membres de l'APSCA pour la location au sein du pôle de santé :

Monsieur le Président fait part au conseil communautaire de l'avancée des travaux du Pôle de santé constitué des deux sites de Clermont et Dombasle.

Il précise qu'il est nécessaire de procéder à la fixation du tarif de location au m² hors charges de fonctionnement (fluides, entretien, chauffage, etc.).

Il précise que le seuil de consultation des services de France-Domaine pour les prises à bail est fixé à 12000€, que le chef de poste du CFP de Clermont a confirmé l'absence d'obligation de consulter ce service sur ce projet.

Il ajoute qu'une demande datée du 2 juillet 2013 a cependant été adressée à France-Domaine, sans que le service ne donne de suite à cette consultation à ce jour.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

En conséquence, et compte tenu des charges prévisionnelles d'emprunt liées à cette opération d'environ 19 500 € sur 20 ans, il est proposé d'appliquer un tarif fixé à 5€ net au m² pour la location mensuelle, ce montant de location sera révisé en fonction de l'indice de coût de construction publié trimestriellement par l'INSEE. Ainsi la différence de 2 715 € (montant total des loyers – montant de l'annuité) permettrait de prendre en charge l'assurance-proprétaire des locaux, les impôts et taxes...

Soit une estimation sur la base du relevé des plans architectes actuels :

Site Dombasle	Surface	Loyer/mois	Annuel
Cabinet médical 1	44,03	220,15 €	2 641,80 €
Cabinet médical 2	43,93	219,65 €	2 635,80 €
Sous total	87,95	439,75 €	5 277,00 €
Site Clermont	Surface	Loyer/mois	Annuel
Cabinet médical 1	48,97	244,85 €	2 938,20 €
Cabinet médical 2	48,97	244,85 €	2 938,20 €
Cabinet médical 3	48,97	244,85 €	2 938,20 €
Cabinet dentaire	49,10	245,50 €	2 946,00 €
Cabinet Kiné	53,90	269,50 €	3 234,00 €
Cabinet Infirmier	32,40	162,00 €	1 944,00 €
Sous total	282,30	1 411,50	16 938,00
		Total	22 215,00 €

Il est précisé que la proposition d'un loyer de 5€/m² porte sur les surfaces de locaux mis à disposition privative de chaque professionnel (cabinet+salle d'attente+espace secrétariat éventuel+archives éventuelles) et hors charges de fluides (eau, électricité, chauffage), de ménage et d'entretien qui seront prises en charge directement par les professionnels (eau et électricité sur la base des sous compteurs).

Les murs des parties communes à tous (dégagement, circulation, sanitaires) et des studios restent à la charge de la collectivité et ne sont donc pas intégrés aux coûts de location des murs, seul leur entretien, et les fluides (électricité, chauffage, etc.) sont à la charge des professionnels au prorata des surfaces occupés de façon privative. L'entretien des espaces extérieurs est à la charge de la collectivité.

Mme Liénard demande comment cela se passe pour l'appartement. M. Le Président explique que celui-ci appartient à la codecom et les murs restent à notre charge.

M. Gras demande à comparer les loyers entre l'actuel cabinet médical de Clermont et la future maison de santé. Mme Briole dit que les tarifs ne sont pas comparables et moins élevés pour la maison de santé. Mme Briole ne prend pas part au vote.

Délibération : Décide d'appliquer les tarifs de location dans les conditions susmentionnées à compter de la mise à disposition des locaux, Dit que les frais d'actes sont à la charge du propriétaire, Donne tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité (moins 1 personne ne prenant pas part au vote)

- **Point sur les chantiers MC/Cabinet médical et PSR :**

Mme Colson, Vice-présidente en charge de la compétence cohésion sociale présente l'avancée des 3 chantiers :

- Microcrèche de Clermont :

- Ouverture du service depuis le 4 novembre 2013 avec jusqu'à 6 enfants accueillis par journée
- Demande d'avis au CG55 pour l'ouverture de la microcrèche : complément d'information à leur transmettre
- Visite par le président du CG55 le 27/11/2013
- 8 contrats d'accueil individualisé ont été signés
- Accueil de 7h30 à 19h du lundi au vendredi

- MC et cabinet médical de Dombasle :

- Pour rappel, les travaux ont débuté le 10/01/2013.
- Les faïences et carrelages sont posés, la pompe à chaleur est installée
- Les peintures sont en cours
- La pose de l'escalier et du lino interviendra semaine 50

- MSR de Clermont :

- Pour rappel : les travaux ont débuté le 25 mars.
- Menuiseries extérieures posées
- Plâtrerie terminée
- Faïences et sanitaires sont achevés
- Raccordement EDF début février 2014

10) Administrations/Finances

- **Sortie d'inventaire du Partner et cession à titre gracieux :**

Mme Aimont explique que le Partner n'est pas passé au dernier contrôle technique pour différents problèmes mécaniques importants, il n'est plus en état de rouler, ainsi il serait souhaitable de le céder pour pièces. Il pourrait être cédé gratuitement au garage DECHAMPS de Froidos.

Délibération : Approuver la sortie d'inventaire et la cession dans les conditions énoncées, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **Ouvertures et suppressions de postes suite à évolution de DHS supérieure à 10% :**

Mme Aimont présente les ouvertures et suppressions de postes suivantes à compter du 01/12/2013 pour le bon fonctionnement des services scolaires et périscolaires, notamment pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires suite à l'avis favorable du CTP du Centre de gestion de la Meuse en date du 6 septembre 2013 :

Poste	DHS postes à supprimer	DHS postes à ouvrir
Adjoint d'animation 2ème classe	22.05	29.15
Adjoint d'animation 2ème classe	20.40	26.65
Adjoint d'animation 2ème classe	17.50	22.07

Adjoint d'animation 2ème classe	23.49	27.67
Adjoint d'animation 2ème classe	6.27	12.55
Adjoint technique 2ème classe	7.50	14.00
Adjoint technique 2ème classe	11.32	15.32

Délibération : Décider de procéder aux ouvertures et suppressions de postes dans les conditions susmentionnées à compter du 1^{er} décembre 2013, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **DM2 virement de crédits budget principal :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants au titre du budget principal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	93,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	93,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	93,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	93,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	830,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	923,00 €	923,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	830,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	830,00 €
R-28041411-01 : Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	93,00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	93,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	830,00 €	93,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	830,00 €	93,00 €	923,00 €
Total Général		830,00 €		830,00 €

Délibération : Approuve les ouvertures, virements et transferts de crédits susmentionnés, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **DM virement de crédits budget OM :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants au titre du budget OM :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6237 : Publications	770,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	770,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	580,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	190,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	770,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération : Approuver les ouvertures, virements et transferts de crédits susmentionnés, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

- **DM virement de crédits budget bâtiments industriels :**

Mme Aimont fait part au conseil communautaire de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants au titre du budget BI :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6358 : Autres droits	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Délibération : Approuver les ouvertures, virements et transferts de crédits susmentionnés, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité.

- **Ouverture de crédits d'investissements 2014 – BP2013 :**

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE

- ♦ de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- ♦ de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus,

Il est proposé à l'assemblée :

- d'engager avant le vote du budget, 25 % maximum des dépenses d'investissement sur les crédits ouverts au budget précédent, hors les chapitres 16, 001 et restes à réaliser.
- soit un crédit de
 - 8560€ au chapitre 204,
 - 1669€ chapitre 21,
 - 1776€ chapitre 23.
- d'autoriser le président à prendre et à signer tout acte y afférent.

Vote : Unanimité. Ouvrir un crédit de 8560€ se rapportant aux dépenses d'investissement chapitre 204, ouvrir un crédit de 1669€ se rapportant aux dépenses d'investissement chapitre 21, ouvrir un crédit de 1776€ se rapportant aux dépenses d'investissement chapitre 23.

Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée

- **Admission en non valeur et créances éteintes budget principal :**

Mme Aimont informe les délégués communautaires des demandes d'admission en non valeur et créances éteintes présentées par le Centre des Finances publiques de Clermont au titre du budget principal :

- Créances irrécouvrables pour 47.60€ de 2013
- Créances irrécouvrables pour 57.80€ de 2013
- Créances irrécouvrables pour 59.40€ de 2010 à 2011
- Créances irrécouvrables pour 309.40€ de 2011 à 2012
- Créances irrécouvrables pour 10.20€ de 2011

Délibération : D'accepter les admissions en non valeur susmentionnées, Dit que les crédits sont ouverts au budget 2013 pour imputer 484.40€, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Admission en non valeur et créances éteintes budget OM :**

Mme Aimont informe les délégués communautaires des demandes d'admission en non valeur et créances éteintes présentées par le Centre des Finances publiques de Clermont au titre du budget OM :

- Créances éteintes pour 106.37€ de 2010 à 2013
- Créances éteintes pour 212€ de 2012
- Créances éteintes pour 97.00€ de 2012
- Créances éteintes pour 106.00€ de 2012
- Créances éteintes pour 150.34€ de 2012 à 2013
- Créances éteintes pour 174.00€ de 2008 à 2009
- Créances éteintes pour 34.16€ de 2012 à 2013

Délibération : D'accepter les admissions en non valeur susmentionnées, Dit que les crédits sont ouverts au budget 2013 pour imputer 879.87€, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Encaissement recettes Groupama :**

Mme Aimont indique le soutien financier apporté par l'assurance GROUPAMA pour les équipements de sécurité et de prévention. Les équipements acquis récemment permettent une prise en charge partielle des matériels de sécurité et de prévention à hauteur de 130.15€

Délibération : Décider d'accepter le montant de 130.15€ de GROUPAMA, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Unanimité

• **Plan de formation 2014 DIF - Cours d'anglais :**

M. Le Président fait part au conseil communautaire de la demande de formation d'un agent des services techniques pour suivre des cours de langue anglaise avec l'organisme « English O'Clock – Verdun » – 60h de cours X 40€HT (TVA non applicable) du 23/01/2014 au 23/12/2014 pour un montant de 2400.00€.

L'agent demande l'imputation de cette formation sur son DIF (droit individuel à la formation) ce qui impliquerait une inscription au plan de formation 2014 qui doit être soumis pour avis préalable au comité technique paritaire.

Il est précisé que la vocation du plan de formation est d'organiser le programme des actions de formation orientées vers l'activité professionnelle et le déroulement de la carrière des agents au sein de leur collectivité ainsi que vers les besoins des services.

Les cours de langue pour l'agent technique sont considérés comme nécessaire à son activité professionnelle et les besoins des services s'ils concernent l'acquisition de la maîtrise d'une langue étrangère avec l'objectif de pouvoir lire des notices techniques en langue anglaise ou encore de dialoguer avec des chauffeurs et livreurs s'exprimant en langue anglaise. Dans ces conditions, l'inscription au plan de formation 2014, et donc la prise en charge des frais de formation, est envisageable.

Délibération : Décider d'inscrire la formation au plan de formation 2014 dans les conditions énoncées précédemment, Donner tout pouvoir au Président pour entreprendre toute démarche administrative et technique et signer tout document nécessaire à l'application de la décision précitée.

Vote : Majorité (11 votes contre, 2 abstentions)

• **Chèque Noel des agents 55€ et 110€ :**

M. Le Président présente le dispositif « CA DO chèque » de la poste (frais de prestation en sus) sous la forme de chèques (hors rayon alimentaire et carburant selon la législation en vigueur) d'une valeur faciale de 10 € et 15 €. Attribution aux agents titulaires et non titulaires en position d'activité (liste des effectifs présents à la date du 30/10 et dont le contrat est d'une durée au moins égale à trois mois),

Montant maximum par agent :

- 55€ pour un temps de travail hebdomadaire inférieur ou égal à 17.50/35^{ème},
- 110€ pour un temps de travail hebdomadaire supérieur à 17.50/35^{ème}.

Ces montants sont les mêmes qu'en 2012.

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'approuver la mise en place des chèques cadeaux dans les conditions énoncées,

D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier

• **Marché assurances : IARD et DO :**

Mme Aimont présente le Marché assurances. La communauté de communes a eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage, Risk Partenaires, pour la passation de ces marchés :

- Dommage aux biens, RC, risques statutaires, flotte, protections juridiques – négociation sur un lot

Cinq offres ont été reçues et les lots ont été attribués à Groupama pour les lots 1, 3, 4, 5, et 6 et à SMACL pour le lot 2.

- Dommage ouvrage Pôle de santé
 - Garantie obligatoire : dommage ouvrage Pôle de santé
 - Garanties optionnelles :
 - Assurance de bon fonctionnement (BF)
 - Assurance des dommages immatériels (DI)
 - Assurances tous risques chantier (TRC)

4 offres ont été présentées par les sociétés suivantes : BRETEUIL-EISL /SMACL/MAIF/ALBINGA. L'entreprise retenue est BRETEUIL-EISL pour un montant de 7639.28€ TTC pour la garantie obligatoire, l'assurance de bon fonctionnement et l'assurance des dommages immatériels.

11) Questions diverses:

• **Recours à expert suite dysfonctionnements chauffage Les Islettes :**

Monsieur le Président informe le bureau de dysfonctionnements récurrents (baisse de pression) sur le dispositif de chauffage à l'École Michèle Drouet, à Les Islettes. Il propose qu'en cas de défaut de résolution des problèmes par les entreprises titulaires des lots de marché de travaux concernés, un recours à un expert puisse être diligenté.

Délibération prise en réunion de bureau du 15 novembre 2013 :

Le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'approuver le recours à un expert,

D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce dossier.

M. le Président remercie les élus pour leur participation et clôt la séance à 22 h 30.

Bon pour diffusion
A Clermont en Argonne

Le Président
Dominique Durand

